

L'instant FSCF en fête

Webinaire du 20 mai 2021

Dominique Joly

Vice présidente en charge de la conférence
des VP

FSCF EN FÊTE



Le mot du président



Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

FSCF EN FÊTE

Les dates:

26 et 27 juin 2021

Pourquoi ?

Pour se retrouver, pour partager, pour montrer que la vie associative est toujours là !

Quoi?

sous la forme qui vous inspire, l'organisation d'un événement festif, convivial, ouvert au plus grand nombre, en lien avec les principes de notre fédération : ouverture, respect, solidarité, etc.

Qui?

Association, comité départemental, régional, adhérents, commission d'activité, tous les acteurs de la FSCF peuvent organiser un événement, une action.



Des exemples :

- Démonstration sportive ou concert sur la place de votre commune
- Déambulation ou animation sonore
- Kermesse
- Cours collectif
- Action humanitaire
- Démarche de développement durable
- Pique-nique familial
- Flashmob
- Séance sport-santé
- Randonnée
- Exposition
- Invitation d'autres associations

... le 26 juin les limitations concerneront:

- Dans l'espace public : limitation à 25 personnes (pour une pratique encadrée)
- Dans les ERP : pas de limitation

FSCF EN FÊTE



Le but ? Faire du bruit !

- Twitter
- Instagram
- Presse locale
- Etc.

Un hashtag : **#FSCFenFete**

Citez également la FSCF : **@lafscf**.

Pensez à vous inscrire : <https://www.fscf.asso.fr/la-fscf-en-fete-0>

FSCF EN FÊTE



Des kits et outils à votre disposition :

Éléments personnalisables :

- Un communiqué de presse à votre disposition
- Une affiche personnalisable
- Des cartons d'invitation personnalisables

Réseaux sociaux :

- Guide facebook
- Couverture FB
- Guide Instagram
- Guide Twitter
- Exemples de publications.

Retrouvez tout sur le site web : <https://www.fscf.asso.fr/la-fscf-en-fete>

FSCF EN FÊTE

Temps d'échanges



Merci pour votre attention

**Prochain rendez vous dans une semaine
pour le webinaire l'instant santé**

**Le 27 mai : l'instant santé : Covid et
confinement, conséquences sur la santé et
reprise des activités**